



## Recommandation de sécurité No. 105

<b>Date de la publication</b>	07.10.2016
<b>No. reg. du rapport final</b>	2016072601
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le mardi 26 juillet 2016 à 7 h 22, le train 6 Le Locle – Les Brenets, formé de l'automotrice BDe 4/4 no 5, a déraillé en pleine voie des suites de la rupture de l'axe du premier essieu dans le sens de marche. La rupture de l'axe est intervenue après un parcours extrêmement court de 31 519 km.</p> <p>Les essieux sont dimensionnés de façon à ce que leur durée de vie ne soit pas limitée. L'apparition d'une rupture de fatigue dénote un défaut de construction. Sur cet axe d'essieu, la rainure de clavetage engageait le rayon entre la portée de la couronne dentée et la portée du corps de roue. Les angles vifs formés par la rainure de clavetage ont rapidement initié les fissures de l'axe d'essieu et ont conduit à sa rupture. Le risque potentiel, à court terme, de rupture d'essieux est élevé.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	Le SESE recommande à l'OFT de faire procéder au remplacement des essieux avec une rainure de clavetage non conforme.
<b>Destinataire</b>	Bundesamt für Verkehr
<b>Etat de l'implémentation</b>	Mise en oeuvre. Dans une lettre à l'entreprise de transport ferroviaire, l'OFT lui a demandé de remplacer les essieux non conformes, de demander une autorisation assortie d'une attestation de la résistance pour l'utilisation d'essieux non conformes et de garantir la sécurité de l'exploitation par une procédure de surveillance jusqu'à ce que tous les essieux soient remplacés.
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<a href="#">Rapport final</a>